



## DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S) PROTEGE(S)

Selon l'art. 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.  
Enquête publique ouverte du **11 novembre 2024 au 10 décembre 2024**

<b>Référence communale</b>	07/2024
<b>Propriétaire(s)</b>	Bauli'Bast SA
<b>Parcelle N°</b>	604
<b>Adresse :</b>	Chemin de Magnin 3 / En Bauloz
<b>Nombre d'arbre(s)</b>	1
<b>Essence(s)</b>	Charme
<b>Motifs(s)</b>	Arbre se trouve sur le gabarit du chemin d'accès à la ferme
<b>Plantation(s) compensatoire(s)</b>	1 fruitiers haute tige

Le dossier complet peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture, place de l'Union 4, et sur le site internet de la Commune : [www.gimel.ch](http://www.gimel.ch)